

Mention d'information

Requêtes annuelles Plan de Contrôle (NSA et SA)

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « Requêtes annuelles Plan de Contrôle (Non Salariés Agricoles NSA et SA Salariés Agricoles) » dont la finalité est d'identifier les NSA et les entreprises employeurs de main d'œuvre qui sont affiliés à la MSA ADN et qui effectuent ou qui devraient effectuer, des déclarations de revenus professionnels ou des déclarations de salaires. Le traitement permet de collecter les données relatives à chaque rubrique du plan de contrôle annuel en matière de contrôles comptables et de lutte contre la fraude/travail illégal.

Les catégories d'informations traitées sont les suivantes :

- Données d'identification,
- Données de vie professionnelle,
- Informations d'ordre économique et financier,
- NIR

Le traitement est nécessaire dans le cadre d'une mission d'intérêt public.

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole durant deux ans, à compter de la date de leur collecte.

L'accès aux données personnelles est réservé aux :

- Personnels du service Contrôle Externe et Lutte contre la Fraude

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation des données et d'un droit d'opposition des données qui vous concernent.

Les droits d'accès s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la MSA Alpes du Nord ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07](#)